

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2022**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **26 février 2022** à **15 h 55**, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Dominique Majeau, conseiller district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

~~~~~

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Puisque tous les membres du conseil sont présents, le président monsieur Germain Majeau, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

2022-02-065

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RENONCER** à l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Acquisition d'un nouveau camion Chevrolet pour la voirie*
3. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2022-02-066

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

**2. Acquisition d'un nouveau camion Chevrolet pour la voirie**

**Considérant** le bris du camion F-150;

**Considérant** la réception de quatre soumissions (un de Pinard Ford et trois de Chevrolet Repentigny) reçues pour l'acquisition d'un camion;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2022**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

**Considérant** les besoins des travaux publics et du projet d'acquérir un 2<sup>e</sup> camion en 2022 (réf. PTI 2022-2024);

**Considérant** les délais de livraison et le cout d'une location entre temps.

2022-02-067

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Myriam Derome  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACQUÉRIR** de Repentigny Chevrolet Buick GMC un camion Chevrolet Silverado K1500 au montant de **51 973 \$ avant taxes**. À ce montant s'ajoute une somme de **1 274 \$ plus taxes** pour les équipements additionnels (antirouille à la paraffine et marche pied). Le tout représentant une somme de **53 247 \$ plus taxes** (numéro de commande BCZRTD).

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, au poste budgétaire 23-04000-724. La directrice générale est autorisée à affecter de l'excédent de fonctionnement non-affecté le montant nécessaire pour couvrir la dépense.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

3. Période de questions des contribuables

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans l'assemblée. Habituellement, le maire rappelle à l'assistance que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'a été transmise au préalable et aucun contribuable n'est présent.

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À **16 h**, l'ordre du jour est épuisé.

2022-02-068

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

*Caroline Aubertin,
Directrice générale et greffière-trésorière*

~~~~~

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau  
Maire et  
Président d'assemblée

\_\_\_\_\_  
Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

*Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Germain Majeau  
Maire et Président d'assemblée